

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

12/05/2025

N° E25000037 /13

Le Président du tribunal administratif

E- Décision désignation d'un commissaire en date du 12/05/2025

Vu enregistrée le 28 avril 2025, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Montgenèvre demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de remplacement de la télécabine du Chalvet et du télésiège du Chalvet par deux télécabines sur la commune de Montgenèvre ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Dominique Faure est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

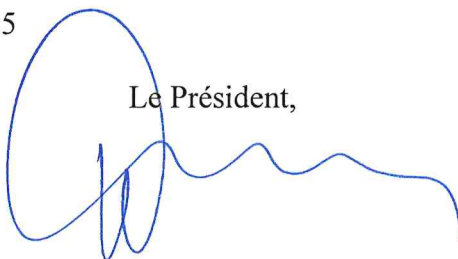
ARTICLE 2 : Monsieur Christian Albert est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de Montgenèvre, à Madame Dominique Faure et à Monsieur Christian Albert.

Fait à Marseille, le 12 mai 2025

Le Président,



Thierry Trottier